



DELIBERATION N° 65/2018/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 04 JUIN 2018 A 10H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2018 DES CONTRATS DE VILLE ET DE LA COHESION SOCIALE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 21
Nombre de Procuration : 3
Date de convocation : Vendredi 25 mai 2018

Nombre de suffrages exprimés : 24
Vote :
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le lundi quatre juin à dix heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère, communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire -

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président, ↳ **Procuration** à Marie-Laure PHINERA-HORTH - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau ↳ **Procuration** à Raphaël RABORD - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire ↳ **Procuration** à Marie-Reine GIRAULT - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération n°32/2015/CACL du 27 mars 2015 portant validation des orientations stratégique intercommunale en matière de Cohésion Urbaine et Sociale ;

Vu la délibération n°74/2015/CACL du 25 juin 2015 portant approbation des projets prioritaires de la stratégie de la Cohésion Urbaine et Sociale de la CACL;

Entendu l'avis favorable de la Commission «Cohésion Sociale» du mardi 24 avril 2018 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du jeudi 31 mai 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du jeudi 31 mai 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 65/2018/CACL** de la Présidente relatif à l'attribution de subventions au titre de la programmation 2018 des contrats de ville et de la cohésion sociale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 65/2018/CACL** portant sur l'attribution de subventions au titre de la programmation 2018 des contrats de ville et de la cohésion sociale.

APPROUVE l'attribution de subventions aux bénéficiaires définis dans les tableaux indiquées en annexe, pour un montant total de 421 500 euros (QUATRE-CENT-VINGT-UN MILLE CINQ CENTS EUROS) selon la répartition suivante:

- un montant total de 176 500 euros (CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS) pour la politique de la ville ;
- un montant total de 245 000 euros (DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS) pour les actions de cohésion sociale.

APPROUVE les conditions de versement des subventions visant deux associations :

- APEIG : le versement du montant de 20 000 euros accordé au titre de la clause d'insertion est conditionné à la saisine officielle de la Présidente de la CACL par le Préfet de Région, en vue de la signature de la charte régionale des acheteurs socialement responsables ;
- Ecole de la deuxième chance (E2C) : le versement du montant de 20 000 euros accordé au titre d'une subvention de fonctionnement est conditionné à la révision du budget prévisionnel 2018-2020 afin d'en modérer les charges de fonctionnement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits figurant à la fonction 520, chapitre 65, article 6574 du budget 2018 de la CACL.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le lundi 4 juin 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH

ANNEXE

A la délibération n°65/2018/CACL du 4 juin 2018

1. Subventions attribuées au titre de la programmation 2018 des contrats de ville :

Commune	Porteur de projet	Nom de l'action proposée	Montant sollicité	Montant attribué
Cayenne et Matoury	AKATIJ	Médiation sociale dans les quartiers à caractère intercommunal	15 000 €	20 000 €
Cayenne Rémire-Montjoly et Matoury	DAAC	Osmose 2018	30 000 €	12 000 €
Toutes communes	CRPV	Expérimentation nationale de médiation en milieu scolaire	20 000 €	23 000 €
Toutes communes	ADIE	Accompagnement et financement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprises dans les QPV	45 000 €	34 500 €
	ICEG	Fonds de revitalisation économique des quartiers	29 500 €	29 000 €
	ICEG	Soutenir les entreprises existantes et les initiatives entrepreneuriales	32 000 €	27 500 €
Cayenne	ICEG	ALIZE	5 000 €	5 000 €
Macouria, Matoury et Rémire-Montjoly	Les Premières	Accompagnement personnalisé des créatrices d'entreprises au travers d'actions de conseil, de formation, d'établissement de documents financiers et juridiques	28 500 €	25 500 €
TOTAL			205 000 €	176 500 €

2. Subventions attribuées au titre de la cohésion sociale :

Commune	Porteur de projet	Nom de l'action proposée	Montant sollicité	Montant proposé
Toutes communes	Mission Locale	Subvention de fonctionnement	150 000 €	100 000 €
Toutes communes	ADIE	Accompagnement et financement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprises (hors QPV)	45 000 €	25 000 €
Toutes communes	APEIG	PLIE	102 085 €	80 000 €
		Clause d'insertion	21 000 €	20 000 €
Toutes communes	E2C	Subvention de fonctionnement	21 000 €	20 000 €
TOTAL			339 085 €	245 000 €

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20180604-652018-AP-CACL-DE
Date de télétransmission : 19/06/2018
Date de réception préfecture : 19/06/2018